



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours professionnel de techniciens  
supérieurs principaux du développement  
durable**

**Session 2025**

## **Rédacteur**

---

*GHAZI Amal, Ingénieure en Chef des Travaux Publics de l'État, présidente du jury, avec la contribution de l'ensemble des membres du jury.*

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-developpement-durable-tspdd-concours>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER .....</b>	<b>5</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS .....	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	6
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE.....</b>	<b>8</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS .....	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	11

# Rapport général du président du jury

*Madame GHAZI Amal, Ingénieure en Chef des Travaux Publics de l'État, présidente du jury*

*Concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable (session 2025)*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

### A. Textes réglementaires

La session 2025 du concours professionnel pour le recrutement de technicien supérieur principal du développement durable, se déroule selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié, relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury,
- l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,
- l'arrêté du 21 février 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable,
- l'arrêté du 7 avril 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours professionnel de techniciens supérieurs principaux du développement durable.

### B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du lundi 3 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue de l'épreuve écrite du mardi 3 juin 2025. La liste des candidats admissibles a été publiée le jeudi 3 juillet 2025. ;

- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue de l'épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 3), d'une durée de 2 heures, et de l'épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4) d'une durée de 25 minutes. L'admission des candidats a été prononcée le vendredi 07 novembre 2025. Les résultats ont été publiés le vendredi 14 novembre 2025.

## C. Statistiques

Années	2022			2023			2024			2025		
	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	115	37	78	133	43	90	95	31	64	128	38	90
Présents	97	32	65	106	35	71	77	28	49	90	27	63
Admissibles	57	20	37	55	25	30	43	17	26	43	16	27
Admis sur LP	24	11	13	30	12	18	26	11	15	23	9	14
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0

## II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER

L'épreuve écrite (coefficient 3) consiste à répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier de 15 pages comportant des documents relatifs aux politiques publiques de l'Etat portées par le pôle ministériel, ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature.

Ce dossier porte sur des sujets d'actualité du pôle ministériel, notamment dans les domaines de l'environnement, des transports, du logement, de la construction, de l'habitat, de l'urbanisme, de la prévention des risques, de l'énergie, de la mer, etc.

Le jury procède, pour chaque spécialité, à la conception du sujet de ce dossier composé de différents types de documents. Tous les documents utilisés sont en lien direct avec le sujet et les questions posées.

Cette épreuve, d'une durée de deux heures est destinée à mesurer les connaissances des candidats, à évaluer et à apprécier leurs compétences suivantes : compréhension et capacité d'analyse, repérage et identification de l'information, synthèse et discrimination de l'essentiel et de l'accessoire, aptitude à proposer des solutions démontrant un savoir-faire et qualité de la rédaction administrative.

Le jury attribue à chaque candidat une note de 0 à 20, toute note inférieure à 6 sur 20 à cette épreuve étant éliminatoire.

### A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Les observations du jury portent à la fois sur la forme et le fond pour l'ensemble des spécialités, au regard des résultats de cette épreuve. L'objectif du jury est de dresser une liste la plus exhaustive possible des difficultés rencontrées par les candidats, selon les spécialités, même si certaines d'entre elles peuvent être communes aux trois spécialités.

## 1) Les observations du jury sur la forme

Beaucoup de copies ne sont pas soignées, elles comportent un nombre trop important de ratures, et les paragraphes ne sont pas suffisamment « aérés ». Le manque d'application dans la rédaction des copies est quasi général.

Sur plusieurs copies, l'énoncé des questions posées est recopié, alors que ceci n'est pas demandé.

Certaines questions appellent une réponse au formalisme particulier (note, courrier...), or de nombreux candidats ne respectent pas ce formalisme.

Beaucoup de copies manquent de synthèse, souvent un « copier coller » du contenu du document fait office de réponse à la question posée.

## 2) Les observations du jury sur le fond

Comme déjà souligné par les jurys des concours précédents, les réponses apportées par plusieurs candidats se limitent souvent à un « copier-coller » des documents du dossier.

Un manque de synthèse et d'analyse est observé dans un certain nombre de copies.

Tous les documents constituant le dossier ne sont pas utilisés par les candidats, or aucun document n'est fourni pour induire en erreur.

Certains candidats semblent avoir du mal à comprendre les questions et l'attendu du jury.

Plusieurs candidats ne répondent pas à la question ou sont hors sujet.

Les réponses données par certains candidats traduisent leur méconnaissance de l'organisation administrative.

## B. Conseils aux candidats

### 1) Les conseils du jury sur la forme

Les candidats doivent être attentifs à l'écriture employée ainsi qu'à la forme de manière générale. Dans ses corrections, le jury porte une attention toute particulière à la forme, notamment le respect de la consigne, la qualité de l'orthographe, le respect de la syntaxe, de la grammaire et de la conjugaison, le choix du vocabulaire et des termes utilisés, la clarté du propos et de la structuration de l'argumentation.

Il est en effet particulièrement apprécié et considéré par le jury de corriger des copies propres, claires, construites, comportant un vocabulaire, une syntaxe, une grammaire, une conjugaison et une orthographe appropriés. Une écriture lisible est souhaitée en évitant aussi les ratures.

La qualité de l'écriture étant prise en compte lors de la notation, il convient de ne pas négliger cet aspect.

Le jury rappelle également que les consignes en termes de format, à savoir la rédaction des réponses sous la forme demandée, notamment dans le cas d'une mise en situation, doivent être respectées.

Le jury appelle l'attention des candidats sur la nécessité de bien présenter leur copie de façon synthétique et structurée, et en reprenant les numéros des questions mais sans recopier les questions car c'est un gain de temps précieux, il suffit pour cela d'indiquer simplement le numéro de la question posée.

Un temps de relecture doit être préservé pour purger la copie des erreurs de forme (fautes d'orthographe, de conjugaison, de grammaire etc.).

Les candidats sont par conséquent invités à s'entraîner et à suivre les formations appropriées, notamment en matière de rédaction administrative, de rédaction de synthèse et de gestion du temps afin de bien se préparer à l'épreuve écrite d'admissibilité de ce concours.

## 2) Les conseils du jury sur le fond

Il est tout d'abord conseillé aux candidats de prendre le temps nécessaire pour bien s'approprier les questions posées et comprendre les consignes, avant de commencer la lecture des documents. Cela permet d'optimiser le recueil des informations lors de la lecture intégrale des documents mis à disposition puis de répondre sans précipitation, de manière précise, synthétique et structurée tout en utilisant à bon escient les documents du dossier.

Ce travail de première lecture des questions doit permettre de ne pas s'écarter de la réponse attendue pour chaque question.

Il est par ailleurs rappelé que les candidats doivent répondre aux questions à partir des seuls documents du dossier et non pas de leurs propres connaissances du sujet. Aucun document du dossier n'est inutile et ne doit donc être négligé.

Le jury attend que les candidats se détachent du texte en identifiant la problématique et les enjeux. En répondant aux questions posées, les candidats doivent démontrer leur bonne compréhension des documents portés par le sujet du dossier mais aussi leur capacité à reformuler les informations qui y figurent.

Pour mieux répondre aux questions de mise en situation, le jury conseille de structurer la réponse et de produire un argumentaire. Une énumération en lieu et place de la synthèse demandée témoigne soit d'une mauvaise compréhension des documents, soit d'une absence d'esprit de synthèse.

Le jury rappelle, une nouvelle fois, qu'il est attendu un effort de synthèse et de reformulation des documents du dossier ainsi que des réponses courtes et précises. Or, certains candidats se contentent de paraphraser le texte, sans prendre de recul par rapport à la question posée.

Les candidats ayant réussi les écrits les plus aboutis savent apporter une réponse synthétique et structurée aux questions posées. Il est donc conseillé de ne pas se contenter de recopier *in extenso* les informations du dossier en les paraphrasant en faisant du « copier-coller ». Le jury est attentif à la paraphrase et la sanctionne systématiquement.

Il convient également de souligner que lorsque les questions sont de progression croissante en rapport avec le barème de l'épreuve, les candidats doivent éviter de passer trop de temps sur les premières questions en cherchant l'exhaustivité alors que le jury élabore volontairement les questions de manière à leur permettre d'introduire le thème de l'épreuve, puis progressivement,

au fil des questions, d'apporter des réponses plus précises et structurées pour finir sur la question de mise en situation. Il est donc recommandé aux candidats de réserver du temps pour les dernières questions qui, en général, nécessitent davantage d'analyse et de synthèse.

Le jury encourage par conséquent les candidats à s'entraîner et à suivre les formations préparant à la lecture rapide de dossier.

### **III. L'ÉPREUVE ORALE**

#### **A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats**

Dès l'accueil des candidats, les règles de l'épreuve leur sont rappelées.

L'écoute du jury est attentive, certaines questions sont posées à partir du dossier RAEP lorsqu'il a été transmis, d'autres rebondissent sur les propos des candidats.

Les observations du jury portent à la fois sur la forme et le fond, au regard de l'exercice mené lors de cette épreuve. L'objectif du jury est de dresser une liste la plus exhaustive possible des difficultés rencontrées par les candidats.

#### **1) Les observations du jury portant sur la rédaction des dossiers RAEP des candidats.**

Même si le dossier RAEP n'est ni obligatoire ni noté, il permet au jury de comprendre le parcours professionnel des candidats. Rédiger et remettre son dossier, c'est aussi pour les candidats une façon de mieux se préparer à l'épreuve orale.

La rédaction du dossier doit faire l'objet d'une attention particulière, tant sur la présentation (orthographe, conjugaison, grammaire, syntaxe, acronymes etc.) que sur l'exactitude des missions réalisées par les candidats et les compétences acquises.

Le jury observe toutefois que la qualité des dossiers est variable et tous les candidats n'y attachent pas toute l'importance qu'il faudrait, s'agissant de l'exactitude des missions réalisées et des compétences acquises.

Certains dossiers sont par ailleurs trop succincts, et ne mettent pas suffisamment en valeur les acquis professionnels des candidats. D'autres, en revanche, sont trop denses et se perdent dans des détails d'un intérêt secondaire.

Pour d'autres dossiers, la présentation des postes et des compétences acquises s'apparente à une reproduction littérale de ce qui semble ressembler à la fiche de poste du candidat, un « copier-coller » de la fiche de poste. Il est donc rappelé que les dossiers doivent être suffisamment descriptifs des parcours professionnels effectivement réalisés. Dans de trop nombreux cas, les questions posées par le jury lors de l'entretien montrent d'ailleurs que la maîtrise des éléments figurant dans le dossier ne se confirme pas toujours.

Beaucoup de dossiers se ressemblent ainsi que les présentations qui en sont faites. On y retrouve souvent les mêmes expressions, les mêmes mots-clés. Ils sont trop souvent « formatés » pour

répondre à ce que les candidats supposent être l'attente du jury. Cette uniformité et le manque d'originalité des dossiers rendent plus difficile leur valorisation par les candidats, au risque de dépersonnaliser l'exercice et de lui retirer une part d'authenticité.

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à préparer personnellement et avec soin le dossier RAEP, à utiliser un correcteur d'orthographe, et à le faire relire.

## **2) Les observations du jury portant sur la présentation orale des candidats**

Il est important de rappeler que la première partie de l'échange avec le jury est un moment important qui permet aux candidats de se présenter pendant 5 minutes au plus, en faisant ressortir les intérêts majeurs de leur carrière, en valorisant les qualités professionnelles qu'ils choisissent de mettre en avant et de présenter leurs projets professionnels.

L'exposé des candidats doit être, par conséquent, cohérent avec leur dossier, notamment pour éviter que le jury ne perde de temps à les interroger ensuite pour en comprendre les différences, au détriment de l'échange qui a vocation à évaluer leur potentiel au regard des compétences attendues.

Le jury constate un certain nombre d'anomalies récurrentes, à la fois sur la forme et le fond des présentations.

Des candidats, soit par manque de préparation, soit en raison de difficultés à gérer une part de stress liée à la nature de l'épreuve orale, donnent l'impression d'un travail en amont insuffisant, d'une présentation imprécise.

Il apparaît très clairement que la différence de niveau entre les candidats est très dépendante de leur niveau de préparation au concours.

Par ailleurs, un certain nombre de candidats présentent leur parcours tel qu'il est écrit dans leur dossier mais n'arrivent pas à mettre en valeur les compétences développées au cours de leur parcours professionnel.

Beaucoup de candidats évoquent la totalité de ce qu'ils ont écrit dans leur dossier mais ne savent pas présenter leurs compétences de façon synthétique et mettre en valeur leurs parcours. Cet exercice requiert en effet d'aller à l'essentiel, de bien gérer le temps de présentation et de ne pas se perdre dans des détails d'intérêt secondaire ou mineur.

L'absence de projet professionnel construit et étayé est encore manifeste dans trop de dossiers et leur présentation, alors qu'il s'agit d'un attendu du jury car il est essentiel que les candidats soient en mesure de décrire leur plan de carrière. De trop rares présentations réussissent à démontrer une réelle ambition professionnelle dans le déroulé de leur carrière.

### **3) Les observations du jury portant sur l'entretien avec les candidats**

L'entretien avec le jury porte sur les connaissances générales et techniques relatives aux fonctions et niveaux de responsabilités que les candidats ont exercées, exercent ou exerceront dans l'hypothèse d'un succès au concours, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur champ professionnel, sur leurs motivations pour devenir TSPDD, sur leur projet professionnel et leur plan de carrière. Le jury ne focalise pas l'épreuve sur le seul champ exclusif de spécialisation des candidats.

Les candidats peuvent aussi être confrontés par le jury à une mise en situation, ce qui permet d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un TSPDD, mettant ainsi en valeur leurs capacités de réaction, d'analyse et parfois de management et leur aptitude à animer une équipe.

Les questions posées dans ce cadre ne portent pas systématiquement sur leurs connaissances mais visent à évaluer et à apprécier l'esprit d'analyse des candidats, leur lucidité sur les situations rencontrées et leur capacité à prendre du recul sur leurs activités et leurs actions. Dans ce cas, seuls la position exprimée et l'argumentaire des candidats sont pris en considération par le jury.

Une des premières difficultés constatées par le jury réside dans le fait que beaucoup de candidats ne sont toujours pas suffisamment aguerris à l'exercice de l'épreuve orale et plus particulièrement dans sa phase entretien, peut-être en l'absence de préparation suffisante.

En réponse aux questions posées par le jury, les meilleurs candidats démontrent avec pertinence et réactivité, leurs connaissances, leurs acquis professionnels et leurs compétences techniques.

Cependant, trop de candidats n'ont encore qu'une connaissance approximative, voire superficielle, des politiques publiques portées par le pôle ministériel, et qu'une vision partielle de son organisation et ses missions ou les structures dont ils relèvent. Un certain nombre de candidats ne connaît pas toujours les actualités du pôle ministériel, voire de leur service.

Même si les candidats sont supposés assurer correctement leurs missions, ils ne connaissent pas toujours celles exercées par les agents du service voisin du leur.

Certains candidats démontrent leur méconnaissance de leur environnement administratif ainsi que des territoires où ils ont été ou sont en poste ainsi que de leurs spécificités. Des candidats éprouvent souvent des difficultés à bien positionner leurs missions au sein de l'organisation où ils sont en poste. Ils ne sont pas toujours en mesure de répondre aux questions du jury sur l'organisation de leurs services et leurs missions. Cela se traduit par des réponses hésitantes et approximatives aux questions posées par le jury.

Beaucoup de candidats ne connaissent pas de manière satisfaisante l'environnement législatif et réglementaire afférent à leur métier et donc à leur spécialité, ainsi que leurs évolutions récentes. Des candidats ne possèdent pas, non plus, d'informations pertinentes sur les évolutions des différentes missions qu'ils ont accomplies au cours de leur carrière (organisation, actualités juridiques etc.).

La méconnaissance de leur environnement professionnel peut parfois s'expliquer par un manque de compréhension, d'intérêt, de curiosité et de vision transversale des politiques publiques ainsi que des services qui les portent. Le fait que beaucoup de ces candidats ne sachent pas situer leur

structure et leurs propres missions dans le paysage institutionnel, altère leur capacité à restituer l'exercice de leurs fonctions au sein des missions de leur structure, ce qui est fort dommageable dans le cadre d'un concours professionnel.

Certains candidats ne disposent pas d'un socle minimal de connaissances sur leurs missions, méconnaissent ou maîtrisent encore de manière insuffisante les fondamentaux de leur métier. Des candidats manquent de compétences ou de connaissances techniques suffisamment solides, s'agissant de leurs propres missions professionnelles. Chez certains candidats, la compétence métier supposée est nettement insuffisante, ce qui est inquiétant.

Souvent, le champ d'expertises des candidats est beaucoup plus limité que celui mentionné dans leurs dossiers et des attendus définis pour les trois spécialités, ce qui ne permet pas au jury d'apprécier pleinement leur profil professionnel.

Beaucoup de candidats ne montrent pas leur capacité à prendre du recul par rapport aux fonctions qu'ils occupent. Le jury regrette l'absence d'analyse et d'esprit critique de certains candidats, de recul sur leur propre cœur de métier et de mise en perspective. Il constate aussi, pour certains candidats, une difficulté à quitter leur niveau de responsabilité et à se projeter sur un poste devant les conduire à exercer plus de responsabilités et/ou de niveau supérieur.

Il s'en suit que des candidats apportent des réponses extrêmement vagues, approximatives ou superficielles aux questions posées par le jury.

## **B. Conseils aux candidats**

Au regard des observations du jury qui précèdent s'agissant des difficultés rencontrées par les candidats, les points suivants doivent être retenus par les candidats aux prochaines sessions du concours professionnel de TSPDD.

### **1) Les conseils du jury sur la forme**

Le jury appelle tout d'abord l'attention des candidats sur l'intérêt de bien choisir la spécialité dans laquelle ils vont concourir. En effet, le niveau d'exigences du jury sur le panel de connaissances à maîtriser de la spécialité choisie est plus élevé, ce qui induit pour les candidats, dans le cas d'un choix inapproprié, de plus grandes difficultés à répondre aux attentes du jury et donc un risque accru d'échec. Ce choix, bien que laissé à l'entière appréciation des candidats, mérite de leur part une réflexion au moment de l'inscription au concours, afin d'optimiser leurs chances de réussite.

Le jury recommande par ailleurs aux candidats de bien travailler leur présentation de 5 minutes afin de la rendre attractive car c'est le point de départ de l'entretien qui va suivre avec le jury et elle oriente souvent les premières questions.

Dans un grand nombre de dossiers, les principales compétences et activités s'apparentant à un « copier-coller » de la fiche de poste, les candidats devraient se référer au Répertoire des métiers de la fonction publique (RMFP) afin de mieux valoriser les compétences développées sur leurs postes.

Les éléments portés au dossier RAEP doivent refléter la réalité des missions et réalisations des candidats, le jury s'appuyant sur ces éléments lors de l'échange avec le candidat.

Il est important de bien écouter les questions posées et de ne pas hésiter à s'en faire préciser la portée avant d'y répondre. Les réponses aux questions du jury doivent être courtes et précises.

Il est important, pour les candidats, de démontrer leur esprit de synthèse, de construire un argumentaire pour être en mesure de formuler des réponses concrètes et précises en les illustrant, si besoin, par des exemples.

Le jury ne tient pas compte seulement de la réponse aux questions posées mais accorde aussi de l'importance aux raisonnements, analyses et prises de recul. Les questions posées ne sont pas systématiquement des questions de connaissance ou de culture générale en lien avec la spécialité choisie par les candidats mais très souvent des questions qui permettent d'apprécier leur esprit d'analyse, leur clarté, le recul qu'ils prennent sur leur activité et leur action.

## **2) Les conseils du jury sur le fond**

L'épreuve orale dans toutes ses composantes (rédaction du dossier RAEP, présentation du dossier, entretien avec le jury) doit permettre de sélectionner les candidats sur leurs connaissances de la spécialité choisie, sur leur méthodologie ainsi que sur leur capacité à analyser et mettre en perspective les enjeux soumis à l'expertise d'un TSPDD.

Le jury évalue et apprécie, en effet, les acquis de l'expérience professionnelle des candidats, leurs motivations et capacités à évoluer dans leur environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux TSPDD. Il appartient par conséquent aux candidats de bien mûrir leurs projets professionnels et de se préparer à argumenter.

Un minimum de connaissances actualisées des politiques publiques portées par le pôle ministériel ainsi que ses actualités du moment est attendu.

Le jury apprécie, en effet, que les candidats démontrent leur curiosité d'esprit, qu'ils se tiennent informés de l'actualité des ministères et qu'ils connaissent les missions des différents services. Il est important pour les candidats de bien connaître les missions et l'organisation des ministères dans lesquels ils ont travaillé, travaillent ou pourraient être amenés à travailler ainsi que les politiques publiques portées, notamment s'agissant des politiques qui semblent moins bien connues des candidats comme, par exemple, celles relatives au secteur maritime ou au secteur routier.

Les candidats sont donc fortement encouragés, au-delà du programme de leur spécialité, à se préparer au concours en s'acculturant aux différentes thématiques des ministères, de façon à ne pas être pris au dépourvu par des questions du jury portant sur des thématiques qu'ils connaissent peu, ou qu'ils ignorent.

Le jury constate par ailleurs que certains candidats peuvent être déstabilisés lorsque les questions portent sur des postes plus anciens de leur parcours mais qui sont cependant présentés dans le dossier RAEP. Il est par conséquent rappelé aux candidats que le jury les interroge sur l'ensemble de leur carrière y compris sur les premiers postes occupés, ce que semblent oublier certains d'entre eux. L'échange avec le jury porte en effet sur l'ensemble des informations énoncées par les candidats, notamment lors de la présentation de leur dossier et non pas uniquement sur celles relatives au dernier poste occupé.

Il est ainsi utile pour les candidats de démontrer que leur projet professionnel est bien en résonance avec certaines de leurs missions. Ils doivent être en mesure de décrire ce projet de manière claire, cohérente et argumentée, et en capacité d'évoquer en quoi cette promotion leur permettrait d'accéder à de nouvelles responsabilités.

Dans les mises en situation, il est attendu que les candidats se positionnent dans les fonctions et le grade auxquels ils prétendent accéder, en particulier lorsque ces fonctions les mettent en position d'encadrement.

Les candidats doivent prouver leur capacité à s'adapter en s'intéressant à des missions qui ne sont pas les leurs, dans leur poste. Le jury apprécie en effet qu'ils conduisent une réflexion sur leur évolution à venir et démontrent une ouverture sur d'autres perspectives de carrière que celles offertes par le poste actuellement tenu ou par le parcours professionnel déjà réalisé. Ils montrent ainsi leur motivation pour prendre en charge de nouvelles responsabilités et de niveau supérieur ou des postes nouveaux dans des contextes variés.

Les candidats sont aussi invités à s'entraîner afin de présenter leur dossier dans le temps imparti et à se préparer à l'épreuve orale en réalisant des oraux blancs. Le suivi de formations RAEP concourt à augmenter leurs chances de réussite à ce concours professionnel.

D'une manière plus générale, il est fortement conseillé aux candidats de s'inscrire aux formations du Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH) afin de bénéficier d'un accompagnement et d'un appui méthodologique pour bien se préparer aux épreuves écrite et orale de ce concours professionnel et se mettre ainsi en situation de le réussir.